



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES
COMPTES PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OLIVIER DUSSOPT

Paris, le **22 FEV. 2021**

Ministre délégué

Nos références : MEFI-D22-01975

Vos références : S2021 – 1907

Votre lettre du 27 janvier 2022

Monsieur le Premier président, *des Pierre,*

J'ai pris connaissance de votre correspondance par laquelle vous me faites part des observations définitives intitulées « Le bilan des cessions immobilières du ministère des armées : les cessions parisiennes - Exercices 2008 à 2020 ». Les recommandations de ce rapport appellent de ma part les observations suivantes.

Comme l'indique la Cour, la trajectoire de ressources prévue par la loi de programmation militaire pour la période 2019-2025 repose intégralement sur des crédits budgétaires, contrairement aux lois de programmation précédentes qui reposaient également sur des ressources exceptionnelles issues notamment de cessions immobilières. Dans ce contexte, les dérogations spécifiques qui avaient été mises en place afin de permettre au ministère des Armées de bénéficier de l'intégralité de ces ressources extrabudgétaires n'apparaissent plus indispensables, ni justifiées, au regard des règles en vigueur pour les autres ministères. Ainsi, je partage l'avis de la Cour concernant la nécessité d'une normalisation de la situation du ministère des Armées s'agissant des règles de gestion sur le compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État », au plus tard dans le cadre de la prochaine loi de programmation militaire.

1/2

Monsieur Pierre MOSCOVICI
Ancien ministre
Premier président de la Cour des Comptes
13 rue Cambon
75100 Paris Cedex 01

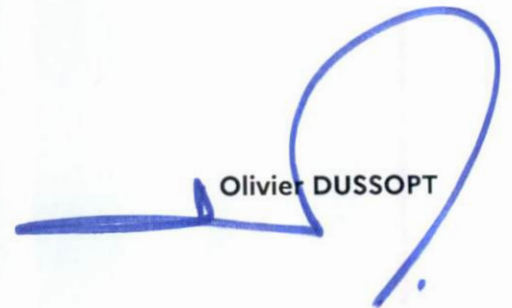


139 rue de Bercy – 75572 Paris
Cedex 12

Concernant la troisième recommandation formulée par la Cour, l'utilisation future du site du Val-de-Grâce et ses modalités n'étant pas totalement consolidées à l'heure actuelle, la question de la compensation financière et de sa définition reste ouverte. La solution retenue devra préserver les intérêts de l'État et reposer sur un accord interministériel.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien au revoir,

 Olivier DUSOPT